

Cap-Santé, le 15 juin 2016

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi  
15 juin 2016, à 19 h 05 à la salle Saint-Laurent de la Préfecture,  
sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.**

19 H 05

**PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par  
M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Marc-André Hébert
Ville de Lac-Sergent	Denis Racine
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Gino Gagnon
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

**Sont également présents, Mesdames et Monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 mai 2016*

*Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> juin 2016*

*Première période de questions*

**1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 *Liste des débours du 13 mai au 9 juin 2016*

1.2 *Composition des différents comités et commissions – Nomination  
aux postes vacants*

1.3 *Demande de retraite progressive de madame Colette Levasseur  
du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019*

2. **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
  - 2.1 Adoption du projet de règlement modifiant les règlements relatifs à l'administration des règlements d'urbanisme (numéro 359) et aux dérogations mineures (numéro 364) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf aux fins de simplifier la procédure applicable aux demandes de dérogation mineure
  - 2.2 Demande d'un crédit en regard de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels (secteur lac Miguick)
  
3. **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
  - 3.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
    - 3.1.1 Règlement numéro 57.2 modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 57 de la Ville de Neuville
    - 3.1.2 Règlement numéro 04-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile
    - 3.1.3 Règlement numéro 496.3-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge
    - 3.1.4 Règlement numéro 496.4-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge
    - 3.1.5 Règlement numéro 496.5-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge
  - 3.2 Rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 26 avril 2016 – Acte de dépôt
  
4. **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
  
5. **SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 5.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du rapport annuel 2015-2016
  - 5.2 Nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC)
  - 5.3 Adoption des dossiers analysés au comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Portneuf
  - 5.4 Projets de l'entente de développement culturel :
    - 5.4.1 Activité de médiation culturelle en céramique
    - 5.4.2 Mandat d'une image de marque
  
6. **DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 6.1 Projet La Caravane de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) – Demande d'aide financière de 2 000 \$
  - 6.2 Demande d'aide financière et technique de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf
  - 6.3 Conseil d'administration du Parc naturel régional de Portneuf – Nomination d'un représentant de la MRC en remplacement de madame Josée Frenette
  - 6.4 Projet d'entente de support aux services de sécurité incendie de Rivière-à-Pierre – Autorisation au préfet de signer
  - 6.5 Approbation de la version finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Portneuf
  
7. **RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
  - 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire
  - 7.2 Commission du développement social et économique
  - 7.3 Commission de l'environnement
  - 7.4 Commission de l'administration
  - 7.5 Comité de sécurité publique
  - 7.6 Comité de sécurité incendie

- 7.7 *Transport régional*
- 7.8 *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)*
- 7.9 *Forum des élus de la Capitale-Nationale*

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### *8.1 Reddition de comptes*

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **PROCHAINES RENCONTRES**

- *Comité de travail – le mercredi **6 juillet 2016** à 17 h 30;*
- *Comité de travail – le mercredi **20 juillet 2016** à 17 h 30;*
- *Conseil des représentants – le mercredi **20 juillet 2016** à 19 h.*

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 156-06-2016**

Il est proposé par M. Denis Racine et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 MAI 2016**

**CR 157-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 18 mai 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2016**

**CR 158-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> juin 2016, avec la modification suivante :

- Au point *Présences et quorum*, on devrait lire M. Michel Blackburn au lieu de M. Denis Jobin, à titre de représentant de la Ville de Cap-Santé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

### 1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

#### 1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 13 MAI AU 9 JUIN 2016

CR 159-06-2016

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	166 115,04 \$
Débours :	249 683,24 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	27 608,81 \$
Subventions/Ententes :	149 803,00 \$
Territoires non organisés :	4 610,35 \$
Baux Portneuf :	4 251,31 \$
Fonds régional de mise en valeur :	36 984,00 \$
Pacte rural :	15 423,30 \$
Culture :	15 937,81 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	15 000,00 \$
Fonds local de solidarité (FLS) :	25 000,00 \$
Fonds de croissance :	12 000,00 \$

**GRAND TOTAL :** **722 416,86 \$**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 13 mai au 9 juin 2016;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 13 mai au 9 juin 2016, et ce, telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

#### 1.2 **COMPOSITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATION AUX POSTES VACANTS**

CR 160-06-2016

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain Germain, maire de la Ville de Donnacona, a été nommé représentant au sein du comité de sécurité publique, de la commission de l'administration et de la commission du développement social et économique, lors de la séance régulière du conseil de la MRC le 17 février 2016, par la résolution CR 29-02-2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a été informé de la démission de M. Germain à titre de maire de la Ville de Donnacona et donc, que trois (3) postes sont désormais vacants au sein du comité et des commissions ci-dessus mentionnés;

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie-Michelle Pagé, conseillère de la Ville de Neuville, M. Gaston Arcand, maire de la Municipalité de Deschambault-Grondines, ainsi que M. Jean Mainguy, maire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, ont démontré de l'intérêt pour remplir ces mandats se terminant en février 2018;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf nomme les représentants suivants, soit : Mme Marie-Michelle Pagé au comité de sécurité publique, M. Gaston Arcand, à la commission de l'administration, ainsi que M. Jean Mainguy, à la commission du développement social et économique, en remplacement de M. Sylvain Germain, pour un mandat se terminant en février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1.3 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE DE MADAME COLETTE LEVASSEUR DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2019**

**CR 161-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a signé l'entente sur la retraite progressive avec le syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf, laquelle fait partie intégrante de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que Mme Colette Levasseur a fait connaître son intention de se prévaloir de l'entente sur la retraite progressive pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019 à raison de 4 jours de travail par semaine;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale a procédé à l'évaluation de la demande de retraite progressive de Mme Colette Levasseur;

**CONSIDÉRANT** que les opérations au service de l'évaluation foncière et le contexte actuel des ressources humaines permettent le travail à temps partiel de Mme Colette Levasseur;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente sur la retraite progressive avec Mme Colette Levasseur pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019, à raison de 4 jours de travail par semaine;

**QU'**au terme de l'entente, l'employée deviendra retraitée à temps plein et mettra fin à son emploi à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **2.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (NUMÉRO 359) ET AUX DÉROGATIONS MINEURES (NUMÉRO 364) DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF AUX FINS DE SIMPLIFIER LA PROCÉDURE APPLICABLE AUX DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**CR 162-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC de Portneuf et que le règlement relatif aux dérogations mineures sont entrés en vigueur le 4 novembre 2015 et que le conseil de la MRC de Portneuf peut modifier ces règlements suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf juge qu'il s'avère opportun d'apporter des modifications aux libellés des articles desdits règlements qui traitent des frais exigibles applicables à toute démarche en matière de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme des TNO;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf entend notamment inclure des dispositions obligeant le paiement d'un montant forfaitaire regroupant tous les coûts liés à la conduite de la démarche de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que l'introduction de telles dispositions vise dans les faits à faciliter l'application réglementaire et à éviter que la MRC exige de la part du demandeur des déboursés en deux temps pour le paiement des frais d'étude de la demande et pour les coûts de parution d'un avis public;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, le comité consultatif d'urbanisme des TNO a procédé à l'examen de la proposition de modification réglementaire et qu'il propose l'adoption de ces amendements aux fins de simplifier la procédure relative aux demandes de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil de la MRC de Portneuf tenue le 20 avril 2016;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le projet de règlement modifiant les règlements relatifs à l'administration des règlements d'urbanisme (numéro 359) et aux dérogations mineures (numéro 364) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf aux fins de simplifier la procédure applicable aux demandes de dérogation mineure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2.2 DEMANDE D'UN CRÉDIT EN REGARD DE LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS (SECTEUR LAC MIGUICK)

CR 163-06-2016

**CONSIDÉRANT** qu'en juillet 2012, le propriétaire du domaine privé du lac Miguick a obtenu de la MRC de Portneuf un permis de lotissement aux fins de permettre la création de huit terrains à bâtir comme première phase d'un projet de développement résidentiel de villégiature autour de ce plan d'eau;

**CONSIDÉRANT** que lors de la création de ces lots, une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels a été perçue de ce propriétaire par la MRC de Portneuf, conformément aux dispositions de la LAU;

**CONSIDÉRANT** que pour améliorer les conditions de circulation sur le chemin qui ceinture le lac Miguick, ce même propriétaire doit procéder à la réfection de certaines portions du tracé et il doit procéder à des travaux de reconfiguration de la route;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a octroyé, lors de son assemblée tenue le 18 mai dernier, une dérogation mineure à l'égard des travaux de reconfiguration de la route puisque certaines des corrections au tracé vont empiéter dans la marge d'éloignement minimale établie à 75 mètres par rapport à la ligne des hautes eaux du lac Miguick;

**CONSIDÉRANT** que ces interventions vont, par ailleurs, avoir pour conséquence de rendre non conforme la configuration de deux des huit terrains résidentiels qui ont été lotis il y a quatre ans et pour lesquels une contribution monétaire avait déjà été versée à la MRC de Portneuf à l'époque;

**CONSIDÉRANT** que cette année, le propriétaire du lac Miguick s'apprête à formuler une demande de permis de lotissement pour un nouveau terrain qu'il souhaite mettre en valeur à des fins de villégiature au bord du lac;

**CONSIDÉRANT** que, dans ce contexte, il demande à la MRC de Portneuf que le montant de la contribution monétaire qui serait normalement exigible, lui soit crédité tenant compte de la somme qui avait été payée il y a quatre ans pour des terrains qui ne seront finalement pas développés à des fins résidentielles suite aux travaux de reconfiguration du chemin de contour;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf est d'avis que la requête du propriétaire du domaine privé du lac Miguick est valable dans le contexte où ce dernier s'engage à réaliser des démarches visant à retirer du cadastre les deux terrains qui ne peuvent maintenant plus être développés à des fins résidentielles de villégiature;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf accepte de créditer le montant qui sera exigible à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre de la demande de

permis de lotissement que le propriétaire du secteur du lac Miguick s'apprête à formuler à la MRC de Portneuf;

**QUE** la MRC de Portneuf conditionne sa décision au fait que les deux terrains qui ne pourront plus être développés à des fins résidentielles de villégiature à la suite des travaux de reconfiguration du chemin de contour du lac Miguick soient retirés du cadastre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

#### **3.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CR 164-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 57.2 modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 57 de la Ville de Neuville;
- règlement numéro 04-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
- règlement numéro 496.3-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.4-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 496.5-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

**CONSIDÉRANT** que les règlements numéros 496.4-2016 et 496.5-2016 de la Ville de Pont-Rouge concernent la zone agricole et que ces dossiers ont été analysés par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.2 RAPPORT DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE TENUE LE 26 AVRIL 2016 – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 165-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 26 avril 2016, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt du rapport de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 26 avril 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucun sujet n'a été traité.

### **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **5.1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016**

**CR 166-06-2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que le PADF comporte un volet visant à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra-municipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier 25 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les montants disponibles en 2015-2016 étaient constitués de l'enveloppe annuelle du PADF de 444 284 \$ et d'une somme résiduelle de 42 436 \$ issue de la dernière entente régionale sur le Programme de développement régional et forestier;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe annuelle du PADF peut, si elle n'a pas été engagée lors de l'exercice financier pour lequel elle a été octroyée, être reportée aux années subséquentes de l'entente de délégation;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC accepte le rapport annuel du PADF pour l'année 2015-2016, tel que présenté dans cette résolution;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer ce même rapport annuel, tel que déposé séance tenante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Tableau 1**  
Contribution au processus  
d'élaboration et de consultation  
des PAFI (objectif 1.1)

Rapport annuel	
Résultats	Dépenses totales au 31 mars
<b>TGIRT :</b>	6 596,88 \$
• Les 3 TGIRT de la région ont été relancées avant le 31 mars 2016 (19 janvier Portneuf, 16 mars Charlevoix-Bas-Saguenay et le 23 mars Laurentides);	- \$
• Les coordonnateurs ont une rencontre de coordination chaque deux semaines depuis le 9 février 2016;	418,61 \$
• Un Dropbox a été mis en place pour la TGIRT Portneuf, mais cela n'a pas encore été fait pour les TGIRT de Laurentides et Charlevoix;	- \$
• Une proposition de règles de fonctionnement a été soumise et adoptée par Portneuf et Laurentides, mais cela n'a pas encore été fait pour Charlevoix;	- \$
• Les outils de suivi des TGIRT suivants ont été fournis aux coordonnateurs locaux : modèle d'ordre du jour, de compte rendu, de suivi des actions, de registre des décisions, de suivi de la satisfaction, de registre des commentaires, d'évaluation des rencontres;	- \$
• Deux rencontres de comité de coordination ont été tenues à un niveau régional, soit le 10 février et le 7 mars;	- \$
• Une rencontre du comité régional des enjeux écologiques a été organisée avant le 31 mars, mais elle s'est tenue le 12 avril.	- \$
	7 015,49 \$
<b>TGIRT :</b>	3 732,05 \$
• L'entièreté de la documentation antérieure de la TGIRT Portneuf a été lue et classée pour une consultation facile;	437,79 \$
• 2 rencontres de la TGIRT Portneuf ont été tenues, soit les 19 janvier et 30 mars;	27,95 \$
• Les comités de coordination ont été tenus régionalement;	- \$
• De nouvelles règles de fonctionnement ont été approuvées par la TGIRT de Portneuf le 30 mars;	- \$
• Un nouveau mécanisme de règlement des différends a été approuvé par la TGIRT de Portneuf le 30 mars;	- \$
• Les membres des comités suivants ont été désignés par la TGIRT de Portneuf le 30 mars (enjeux écosystémiques, enjeux forestiers, enjeux fauniques);	- \$
<b>Consultations publiques :</b>	- \$
• La liste de participants de la TGIRT et des consultations publiques ont été mises à jour;	- \$
• Tenue d'une rencontre d'information pour les consultations publiques.	465,47 \$
	4 663,26 \$
<b>Idem que pour Portneuf (coordination conjointe Portneuf/Jacques-Cartier).</b>	1 847,71 \$
	296,32 \$
	441,00 \$
	42,00 \$
	- \$
	- \$
	79,00 \$
	- \$
	- \$
	- \$
	2 706,03 \$
<b>TGIRT :</b>	2 728,02 \$
• Appropriation et prise de connaissance des travaux antérieurs de la TGIRT Laurentides;	549,65 \$
• Première rencontre de la TGIRT Laurentides s'est tenue le 23 mars 2016;	- \$
• Deux rencontres de comité de coordination ont eu lieu le 8 février et 9 mars, dont une commune avec CBS;	- \$
• Les règles de fonctionnement de la TGIRT ont été mises à jour et soumises à la TGIRT du 23 mars;	- \$
• À travers les règles de fonctionnement, un mécanisme de règlement des différends a été présenté le 23 mars;	- \$
• Les membres du comité de travail écosystémique de la TGIRT Laurentides ont été nommés le 23 mars;	- \$
• La liste de participants de la TGIRT a été mise à jour.	20,00 \$
<b>Consultations publiques :</b>	- \$
• La liste de participants des consultations publiques a été mise à jour.	- \$
	3 297,67 \$
<b>TGIRT :</b>	3 254,65 \$
• Prise en charge de la TGIRT-CBS et relance des travaux;	376,57 \$
• 1 rencontre de la TGIRT-CBS;	- \$
• 1 rencontre du comité de coordination de la TGIRT-CBS;	- \$
• 2 rencontres de coordination du PADF régionales;	- \$
• La liste de participants de la TGIRT a été mise à jour.	- \$
<b>Consultations publiques :</b>	- \$
• La liste de participants des consultations publiques a été mise à jour;	- \$
• Tenue d'une rencontre d'information pour les consultations publiques.	- \$
	172,31 \$
	3 803,53 \$
<b>Idem que pour Charlevoix (coordination conjointe Charlevoix/Charlevoix-Est).</b>	2 354,42 \$
	462,83 \$
	440,94 \$
	24,48 \$
	- \$
	- \$
	- \$
	175,05 \$
	3 457,72 \$
	24 943,70 \$

Rapport annuel		
Résultats (en fonction des cibles)	Dépenses totales au 31 mars	Contribution maximale PAFD
NA	1 975,46 \$	1 975,46 \$
107 participants	500,00 \$	500,00 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	47 524,54 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 475,46 \$</b>	<b>50 000,00 \$</b>
NA	1 389,35 \$	1 389,35 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	86 280,65 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 389,35 \$</b>	<b>87 670,00 \$</b>
NA	2 019,59 \$	2 019,59 \$
5 ha conformes	3 600,00 \$	3 600,00 \$
13,4 ha conformes	15 544,00 \$	15 544,00 \$
3,1 ha conformes	728,50 \$	728,50 \$
Projet non réalisé	- \$	- \$
8,5 ha conformes	9 860,00 \$	9 860,00 \$
1 ha non conforme	- \$	- \$
1,2 ha conformes	1 392,00 \$	1 392,00 \$
1,8 ha conformes	3 627,00 \$	3 627,00 \$
	2 954,00 \$	2 954,00 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	22 944,91 \$
<b>Sous-total</b>	<b>39 725,09 \$</b>	<b>62 670,00 \$</b>
NA	1 225,00 \$	1 225,00 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	80 737,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 225,00 \$</b>	<b>81 962,00 \$</b>
NA	1 474,17 \$	1 474,17 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	80 243,83 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 474,17 \$</b>	<b>81 718,00 \$</b>
NA	1 094,07 \$	1 094,07 \$
Aucun projet réalisé en 2015-2016	- \$	76 651,93 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 094,07 \$</b>	<b>77 746,00 \$</b>
	<b>47 383,14 \$</b>	<b>441 766,00 \$</b>

Sommes non dépensées dans le cadre du  
Programme d'aménagement durable des forêts au 31 mars 2016

	Subvention octroyée 2015-2016	486 721,00 \$
	Dépenses 2015-2016	72 326,84 \$
	Report des années antérieures	- \$
	Solde à reporter en 2016-2017	414 394,16 \$

**Justification des écarts** (S'il y a lieu, bien vouloir expliquer les écarts entre les montants indiqués ci-dessus et ceux apparaissant dans les états financiers vérifiés)

Puisque la ressource responsable de l'administration du PADF chez les MRC délégataires n'est entrée en poste qu'au début de l'année 2016, seuls les mois de janvier à mars sont couverts dans le rapport annuel 2015-2016. Dans ces conditions, le travail des TGIRT ne couvre que 3 mois et il n'a pas été possible de financer suffisamment de projets du volet interventions ciblées avant le 31 mars 2015.

## 5.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CR 167-06-2016

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a adopté, le 20 avril dernier, la Politique d'investissement commune FLI/FLS;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le 20 avril dernier la Politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que ces politiques prévoient la mise sur pied d'un comité pour analyser les projets reçus dans le cadre du Fonds local de solidarité, du Fonds local d'investissement et du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que ce comité est composé de sept membres, soit deux élus et quatre représentants du milieu socio-économique, ainsi qu'un représentant du Fonds de solidarité FTQ, nommés par le conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que les membres représentants du milieu socio-économique et de la FTQ sont nommés par résolution du conseil de la MRC de Portneuf, sur recommandation du service de développement économique;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf procède à la nomination des personnes suivantes comme membres du comité d'investissement commun (CIC), et ce, pour un mandat de deux ans :

- M. Gaston Arcand (élu);
- M. Daniel Dion (élu);
- M. Bernard Dumont (milieu socio-économique);
- Mme Guylaine Houle (milieu socio-économique);
- M. Thomas Leguen de Kergolan (milieu socio-économique);
- Poste à combler (milieu socio-économique);
- Mme Nancy Paquet (FTQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.3 ADOPTION DES DOSSIERS ANALYSÉS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 168-06-2016

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le 9 décembre 2015 le Comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit pour la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

**CONSIDÉRANT** que dans l'entente de gestion, le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers suivants :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#06-16-3013	Camping Un air d'été 20 000 \$	FDC Volet 5	Croissance Offre touristique
#06-16-3014	10 000 \$	FLI/FLS	Croissance

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise Mme Lucie Godin, directrice du service de développement économique, à signer au nom de la MRC de Portneuf, les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 PROJETS DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

##### **5.4.1 ACTIVITÉ DE MÉDIATION CULTURELLE EN CÉRAMIQUE**

**CR 169-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que l'entente de développement culturel 2016 prévoit un budget de 10 000 \$ dédié à la mise sur pied d'activités de médiation culturelle;

**CONSIDÉRANT** que cette enveloppe a notamment pour objectifs de faire découvrir aux citoyen-ne-s des pratiques artistiques méconnues ou moins travaillées dans la MRC, en faisant appel à des professionnel-le-s de l'extérieur, de manière à stimuler la vitalité culturelle du territoire, ou encore de mettre en lumière la pratique d'artistes d'ici;

**CONSIDÉRANT** que la table de concertation culture a déjà suggéré plusieurs disciplines et thèmes qui pourraient être traités par cette enveloppe pour une période de trois ans et que la céramique fait partie de ces suggestions;

**CONSIDÉRANT** qu'une exposition temporaire sur le thème de la maîtrise du feu est prévue cet été à La Maison Plamondon, dont une partie traitera des briqueteries;

**CONSIDÉRANT** que deux céramistes de Saint-Raymond sont prêtes à offrir un atelier de création en céramique qui permettrait la fabrication de briques en argile selon les méthodes manuelles traditionnelles, suivi d'une cuisson de ces briques grâce à la technique ancienne de l'enfumage;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'adressera à une clientèle familiale et multigénérationnelle, de manière à mettre en relation des aîné-e-s ayant vécu l'expérience des briqueteries de Saint-Raymond et des adultes de tout âge, possiblement accompagnés de leurs enfants;

**CONSIDÉRANT** que ces céramistes sont disponibles deux journées en juillet et en août pour offrir cette activité et sont disposées à fournir leur équipement pour en permettre le bon déroulement (outils, four);

**CONSIDÉRANT** qu'un montant maximal de 5 000 \$ est nécessaire pour réaliser ce projet (cachet, matériaux et promotion);

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf accorde un budget de 5 000 \$ à la réalisation d'une activité de médiation culturelle en céramique, en collaboration avec les artistes raymondoises Jenny Paquet et Audrey Marion;

**QUE** le préfet soit autorisé à établir un contrat avec ces dernières pour l'organisation de l'activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4.2 MANDAT D'UNE IMAGE DE MARQUE**

**CR 170-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que l'entente de développement culturel 2014 prévoyait une enveloppe de 12 000 \$ réservée à l'identification et à la mise en œuvre de stratégies visant à favoriser l'augmentation de la fréquentation des institutions muséales de Portneuf et garantir le développement de nouveaux publics;

**CONSIDÉRANT** que le public de proximité fait partie des cibles jugées prioritaires par le comité de travail formé par les gestionnaires de ces institutions et par les professionnelles du ministère de la Culture et des Communications attitrées au dossier;

**CONSIDÉRANT** qu'une première action de promotion en ligne a été réalisée en 2015 dans le cadre de l'élaboration de la plateforme [www.quoifairedansportneuf.com](http://www.quoifairedansportneuf.com) pour un montant de 3 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le comité de travail a identifié comme deuxième stratégie l'élaboration d'une image de marque renouvelée, permettant un positionnement conjoint des institutions muséales;

**CONSIDÉRANT** que trois entreprises de communication et marketing ont été approchées afin d'obtenir une soumission pour un tel mandat, soit :

- La boîte à outils;
- France Lessard, stratéguiste en tourisme;
- Caméléon;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Caméléon est celle qui a présenté une offre de services la mieux adaptée aux besoins des institutions muséales portneuvoises, grâce à son expérience avec différents lieux d'interprétation du patrimoine;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 4 600 \$, taxes incluses, est nécessaire pour octroyer le mandat à Caméléon;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf accorde un budget de 4 600 \$, taxes incluses, à l'entreprise Caméléon pour la réalisation d'un mandat d'une image de marque pour les institutions muséales de Portneuf et pour déterminer la stratégie de mise en marché à y associer;

**QUE** le préfet soit autorisé à établir un contrat avec l'entreprise Caméléon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

### **6.1 PROJET LA CARAVANE DE L'UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE (ULSCN) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$**

**CR 171-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) tient annuellement, sur le territoire de Portneuf, l'activité *La Caravane* visant la promotion de saines habitudes de vie ainsi que la pratique d'activités physiques auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de l'organisation de cette activité, l'ULSCN demande une contribution financière de 2 000 \$ de la MRC de Portneuf pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a prévu un montant de 2 000 \$ à son budget 2016 pour le financement de *La Caravane*;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser le montant de 2 000 \$ à l'ULSCN comme participation financière à l'organisation de l'activité *La Caravane* pour l'année financière 2016;

**QUE** ledit montant soit pris à même le poste budgétaire « La Caravane – Contribution financière », numéro 02 70191 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE PORTNEUF

CR 172-06-2016

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf a adressé une demande écrite à la MRC afin d'obtenir une aide financière de 1 000 \$ pour faire face à une problématique de mise en ligne de son site Internet, et également pour solliciter une intégration de leur portail dans le site Internet de la MRC qui sera renouvelé au début de 2017;

**CONSIDÉRANT** que les moyens financiers de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf sont limités;

**CONSIDÉRANT** que l'image de marque « Culture de saveurs Portneuf » véhiculée par les travaux de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf contribue au rayonnement des produits agroalimentaires de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que l'agroalimentaire est un secteur d'activités prioritaire dans la planification stratégique de la MRC de Portneuf et dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT** qu'en étant sur le portail Internet de la MRC de Portneuf, l'image de marque Culture de saveurs Portneuf, et par le fait même les produits agroalimentaires de Portneuf, auraient une meilleure visibilité;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf accepte de verser un montant de 1 000 \$ à la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf pour payer les modifications à faire dans le site Internet Culture de saveurs Portneuf afin d'en assurer sa fonctionnalité et sa sécurité;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf accepte d'intégrer, à l'intérieur du portail internet de la MRC qui sera refait en 2017, une section dédiée au secteur agroalimentaire portneuvois, et qu'à l'intérieur de cette section, on y retrouvera toute l'information relative à « Culture de saveurs Portneuf ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF (PNRP) – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC EN REMPLACEMENT DE MADAME JOSÉE FRENETTE

CR 173-06-2016

**CONSIDÉRANT** que Mme Frenette, directrice générale de la MRC de Portneuf, a été nommée représentante de la MRC au sein du conseil d'administration du Parc naturel régional de Portneuf par la résolution CR 148-07-2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a été informé que Mme Frenette devait se consacrer à d'autres dossiers qui sont en démarrage et qui nécessitent plus de temps, et donc, qu'un

poste de représentant est désormais vacant au sein du c.a. du Parc naturel régional de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale recommande de nommer M. Frédéric Martineau, coordonnateur au développement et la mise en valeur du milieu forestier, à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration du PNRP;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration du PNRP se disent très satisfaits de cette proposition de remplacement;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf nomme M. Frédéric Martineau, représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du PNRP, en remplacement de Mme Josée Frenette, pour un mandat à durée indéterminée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.4 PROJET D'ENTENTE DE SUPPORT AUX SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE-À-PIERRE – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER**

**CR 174-06-2016**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec, la MRC de Portneuf peut conclure une entente relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel les municipalités locales ont compétence;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a procédé à une demande d'offre de service à la MRC de Portneuf en matière de support à la gestion administrative pour son service de sécurité incendie ainsi que pour l'application du programme de prévention des incendies de risques faibles (visites résidentielles);

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service préparée par la MRC a été présentée à la directrice générale et au nouveau responsable du service de sécurité de la municipalité de Rivière-à-Pierre le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est en accord avec l'offre de service présentée par la MRC, sous forme d'entente intermunicipale de type fourniture de services;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Rivière-à-Pierre prévoit entériner ladite entente par voie de résolution lors la séance du conseil municipal prévue le 4 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance du contenu de ladite entente et est en accord avec ses dispositions;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**D'AUTORISER** le préfet à signer l'entente intermunicipale entre la MRC et la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour la fourniture de

services en matière de gestion administrative et de prévention des incendies de risques faibles (visites résidentielles).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.5 APPROBATION DE LA VERSION FINALE DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CR 175-06-2016**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf s'est engagée dans la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales suivant les modalités établies par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme PIIRL;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC de Portneuf est caractérisé par un système très éclaté de routes locales dont la fonction est d'établir et de maintenir des liens d'importance entre les différentes municipalités de la région;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif du PIIRL est d'identifier les routes municipales stratégiques, d'établir la nature des interventions qui y sont requises et de se doter d'une stratégie de planification afin de procéder à la détermination des besoins et des priorités d'intervention en regard de ce réseau;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a mandaté un comité technique pour engager les travaux de réalisation du plan d'intervention qui est applicable aux routes d'importance sur le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de réalisation du PIIRL a été confié à la firme CIMA+ en mai 2015 et que la désignation des routes locales stratégiques a été déterminée par la MRC de Portneuf (CR 183-09-2015) sur la base de leurs vocations respectives et des caractéristiques fonctionnelles qui leurs sont propres;

**CONSIDÉRANT** que ce réseau stratégique s'étend dans la région sur 149,6 kilomètres et qu'il touche treize des dix-huit municipalités portneuvoises;

**CONSIDÉRANT** que la firme CIMA+ a déposé à la MRC de Portneuf le rapport final du PIIRL qui vient déterminer la stratégie d'intervention, soit une programmation des travaux d'amélioration à réaliser au cours des cinq prochaines années sur le réseau local prioritaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance de la nature des investissements à réaliser et de l'état de priorisation des travaux nécessaires pour redresser et maintenir en bon état le réseau local stratégique dans l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que cet exercice de planification n'engage pas la MRC de Portneuf, ni ses municipalités constituantes à réaliser les travaux programmés à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve le rapport final du Plan d'intervention en infrastructures routières locales par la firme CIMA+ à l'égard de son territoire et autorise son dépôt pour approbation auprès des autorités du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

M. Pierre Saint-Germain, maire de Saint-Ubalde, demande d'inscrire sa dissidence aux minutes de l'assemblée.

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Arcand mentionne que suite à un important coup d'eau à Portneuf en juin 2015, un terrain privé a été lourdement endommagé. Un dossier de demande au Fonds pour la gestion des cours d'eau devrait être présenté au conseil de la MRC, mais M. Arcand se questionne sur l'admissibilité de ce dernier. M. Gaudreau suggère que ce point soit discuté lors d'un prochain comité de travail.

En ce qui a trait au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* touchant plusieurs municipalités de la MRC, M. Arcand indique qu'il serait pertinent de faire appel à un chercheur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) afin de pouvoir bénéficier de son expertise. Par la suite, des recommandations pourraient être apportées au conseil. Ce sujet sera également discuté au prochain comité de travail.

M. Arcand informe l'assemblée des points suivants, soit la problématique législative concernant les coûts engendrés dans les cas de barrages de castors, ainsi que le glissement de terrain ayant abîmé de façon importante la vélodrome dans le secteur de Rivière-à-Pierre.

### **7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

La prochaine rencontre aura lieu le 29 juin prochain à 17 h 30.

### **7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## **7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## **7.7 TRANSPORT RÉGIONAL**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## **7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Tessier Perry souligne que la Régie possède maintenant une nouvelle mascotte, laquelle apparaît dans les nombreuses publications, notamment le Courrier de Portneuf.

## **7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

La prochaine rencontre aura lieu le 8 juillet prochain.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### **8.1 REDDITION DE COMPTES**

Afin d'en aviser la population, M. Racine propose qu'une séance publique soit tenue annuellement afin de présenter une reddition de comptes de l'année précédente.

### **8.2 DOMMAGES CAUSÉS À LA VÉLOPISTE**

M. Dion s'informe des actions à poser concernant les dommages causés à la vélopiсте. Mme Frenette indique qu'il est inscrit à l'article 6.5 de l'entente avec le MTQ que la MRC est responsable de toute dépense liée à un problème pouvant survenir sur le tronçon de la vélopiсте. Par contre, des vérifications restent à faire concernant l'entente entre la MRC et La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf.

### **8.3 SUIVI DU DOSSIER DES SOINS DE SANTÉ DANS PORTNEUF**

Pour faire suite à la 6<sup>e</sup> rencontre du Comité citoyens, M. Dion mentionne que la pétition de 16 721 signatures concernant les soins de santé dans Portneuf n'a pas été déposée à l'Assemblée nationale le 9 juin dernier comme prévu. M. Michel Matte a donc procédé par une déclaration et une conférence de presse concernant le dépôt de cette pétition. Un dépôt a également été fait au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale le 14 juin dernier.

### **8.4 INTERNET HAUTE VITESSE**

M. Gino Gagnon demande des précisions concernant la non-accessibilité d'Internet haute vitesse dans le rang Sainte-Madeleine à Saint-Basile. Mme Frenette lui répond que des démarches sont actuellement en cours auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de régulariser ce dossier.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

## PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **6 juillet 2016** à 17 h 30;
- Comité de travail – le mercredi **20 juillet 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **20 juillet 2016** à 19 h.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CR 176-06-2016**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 45 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

---

Bernard Gaudreau

---

Josée Frenette